



ARRETE N° 2025 – 106
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue du Puits n° 68
Vendredi 14 et Samedi 15 Février 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Delacroix Multi Services – 45, rue Pierre Campion – 27210 Beuzeville, afin d'effectuer un déménagement, Rue du Puits, au n° 68, le Vendredi 14 et le Samedi 15 Février 2025, de 8h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société DELACROIX MULTI SERVICES est autorisée à effectuer un déménagement, Rue du PUIITS, au n° 68, le VENDREDI 14 et le SAMEDI 15 FEVRIER 2025, de 8H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite. Le stationnement sera interdit et réservé, sur 2 places, Rue du Puits, devant le n° 68, aux dates et horaires cités dans l'Article 1, afin que la société effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Les places de stationnement sont à réserver par le Demandeur. Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, seront mis en place par le Demandeur.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 13 Février 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation: Jérôme HAMEL

